

01 mar 2019 -17:06

Appartient à [Conseil des ministres du 1er mars 2019](#)

Exécution du Code des sociétés et des associations

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant exécution du Code des sociétés et des associations.

Le projet vise à fusionner en un seul texte les dispositions réglementaires de différents arrêtés royaux, qui trouveront dorénavant leur base légale exclusivement dans le Code des sociétés et des associations (CSA) afin d'en faire un ensemble plus cohérent.

Le Code des sociétés et des associations comporte les neuf livres suivants :

- Constitution et formalités en matière de publicité
- Procédure de consignation et sort des actifs en cas de dissolution judiciaire
- Comptes annuels, comptes consolidés et formalités de publicité
- Présentation aux conseils d'entreprise de candidats à la mission de commissaire ou de réviseur d'entreprises
- Le bilan social
- Le rapport sur les paiements aux gouvernements
- La société à responsabilité limitée et la société anonyme
- La société anonyme
- Dispositions diverses

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Koen Geens, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice, chargé de la Régie des bâtiments, et ministre des Affaires européennes
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@just.fgov.be